

Fonds distinct d'obligations canadiennes MFS Sun Life Sun *Wise* Essentiel 2

Au 31 décembre 2019

Bref aperçu

Date de création du fonds : août 2012
Valeur totale au 31 décembre 2019 : 588 101 \$
Gestionnaire de portefeuille : Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,39 %
Taux de rotation du portefeuille : 5,88 %

Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
Catégorie Placement/Succession 11,30 \$	Catégorie Placement/Succession 52 025 parts

Option de catégorie	Placement	Succession	Revenu (FSL uniquement)
Placement minimal par contrat	Aucun nouveau contrat	Aucun nouveau contrat	s.o.
Placement minimal par fonds	500 \$	500 \$	s.o.
Montant minimal pour achats supplémentaires	100 \$	100 \$	s.o.
Montant mensuel minimal du programme de prélèvement automatique	50 \$	50 \$	s.o.

Le RFG comprend les taxes.

Dans quoi le fonds investit-il?

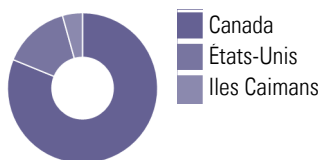
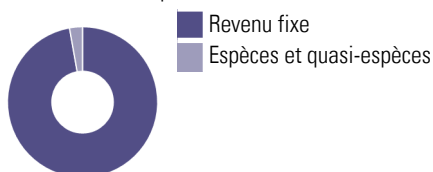
Le Fonds investit dans le Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des obligations canadiennes.

Les principaux titres et répartitions du fonds sous-jacent au 31 décembre 2019

Province de l'Ontario 2,70 % 02-jun-2029	5,2 %
Gouvernement du Canada 2,25 % 01-jun-2029	4,8 %
Gouvernement du Canada 2,50 % 01-jun-2024	4,5 %
Province de l'Alberta 3,45 % 01-déc-2043	3,6 %
Province de l'Ontario 4,70 % 02-jun-2037	3,1 %
Province de l'Ontario 2,40 % 02-jun-2026	3,0 %
Province de Québec 2,75 % 01-sep-2028	2,8 %
Espèces et équivalents	2,8 %
Province de la Colombie-Britannique 3,25 % 18-déc-2021	2,4 %
Province de Québec 5,00 % 01-déc-2038	2,2 %
Total	34,6 %

Nombre total de placements :

112



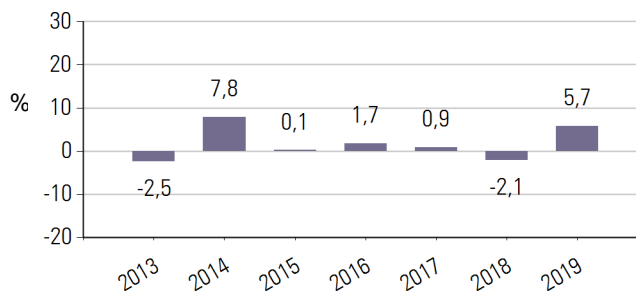
Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Cette rubrique présente le rendement passé du fonds. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans la catégorie Placement du fonds en août 2012, vous détiendrez 1 130,65 \$ en décembre 2019. Il s'agit d'une moyenne de 1,67 % chaque année. Le rendement est présenté après déduction du RFG. Les frais d'assurance et d'autres frais réduiront le rendement du fonds. Le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. Votre rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel (%)

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des sept dernières années. Au cours des sept dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant cinq ans et a diminué pendant deux ans.



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut baisser. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article N-7 de la notice explicative et la page N-21 du supplément.

Fonds distinct d'obligations canadiennes MFS Sun Life Sun *Wise* Essentiel 2

Au 31 décembre 2019

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui peuvent protéger votre argent si la valeur baisse. La rubrique « Frais permanents du Fonds » donne un résumé des frais. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 10 et 13 du contrat et les articles A-16, A-17 et A-19 du supplément.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux titulaires de contrat s'ils :

- souhaitent avoir un degré de revenu modeste et le potentiel de réaliser des gains en capital
- investissent à moyen et/ou à long terme

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir dans le fonds ou revendre vos parts. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 10 et 11 du contrat, les articles N-5 et N-7.6 de la notice explicative et les articles A-16 et A-17 et la page N-22 du supplément.

Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne																		
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	Jusqu'à 5 % du montant de l'achat	<ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre conseiller en assurance devez vous entendre sur le taux exigé. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de l'achat et seront remis à titre de commission. 																		
Frais d'acquisition différés (FAD)	<table border="0"> <tr> <td>Si vous vendez :</td> <td>Taux</td> </tr> <tr> <td>Moins de 1 an après l'achat</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 2 ans après l'achat</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 3 ans après l'achat</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 4 ans après l'achat</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 5 ans après l'achat</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 6 ans après l'achat</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Moins de 7 ans après l'achat</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après 7 ans</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	Si vous vendez :	Taux	Moins de 1 an après l'achat	5,5 %	Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %	Moins de 3 ans après l'achat	5,0 %	Moins de 4 ans après l'achat	4,0 %	Moins de 5 ans après l'achat	4,0 %	Moins de 6 ans après l'achat	3,0 %	Moins de 7 ans après l'achat	2,0 %	Après 7 ans	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'acquisition différés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. • Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons une commission de 5 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez nous sont remis. • Vous pouvez racheter jusqu'à 10 % (20 % si le contrat est un FERR) de vos parts d'un fonds chaque année sans payer de frais d'acquisition différés. • Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts d'un autre fonds à FAD aux termes du contrat d'assurance sans payer de frais d'acquisition différés. • Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article 11 du contrat et l'article N-5 de la notice explicative.
Si vous vendez :	Taux																			
Moins de 1 an après l'achat	5,5 %																			
Moins de 2 ans après l'achat	5,0 %																			
Moins de 3 ans après l'achat	5,0 %																			
Moins de 4 ans après l'achat	4,0 %																			
Moins de 5 ans après l'achat	4,0 %																			
Moins de 6 ans après l'achat	3,0 %																			
Moins de 7 ans après l'achat	2,0 %																			
Après 7 ans	0,0 %																			

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Les frais d'assurance peuvent être inclus dans le RFG ou peuvent vous être imputés en rachetant des parts. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous obtenez. D'autres frais et charges en fonction de la catégorie que vous choisissez peuvent vous être imputés. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article 10 du contrat, l'article N-7.6 de la notice explicative et les articles A-16 et A-17 et la page N-22 du supplément.

Fonds distinct d'obligations canadiennes MFS Sun Life Sun <i>Wise</i> Essentiel 2				
	RFG (taux annuel en % de la valeur du fonds)	Taux annuel des frais d'assurance de décès et à l'échéance inclus dans le RFG	Taux annuel des frais d'assurance de décès et à l'échéance qui vous sont imputés	Taux annuel des frais applicables à la base du MRV qui vous sont imputés
Placement	2,39 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Succession	2,39 %	0,15 %	0,30 % de la base de la prestation de décès de la catégorie	s.o.
Revenu (FSL uniquement)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le RFG comprend les taxes.

Fonds distinct d'obligations canadiennes MFS Sun Life Sun *Wise* Essentiel 2

Au 31 décembre 2019

Commission de service

Nous versons une commission de service annuelle tant que vous êtes propriétaire du fonds. Elle est incluse dans les frais de gestion. Le taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'article N-5 de la notice explicative.

Taux annuel des commission de service		
Option de frais d'acquisition	FAD	FAI
Fonds distinct d'obligations canadiennes MFS Sun Life Sun <i>Wise</i> Essentiel 2	0,25 %	0,50 %

Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat hâtif	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez dans les 30 jours ouvrables de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais de changement	Votre conseiller en assurance peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre celles d'un autre fonds ou d'une autre catégorie.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter les articles 5.1 et 11.2 du contrat et l'article A-12 du supplément.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée sur votre décision d'investir dans le fonds, mais vous pouvez avoir aussi peu que deux jours pour le faire. Veuillez vous reporter à la page i-1 pour plus de détails. Cette page contient également des détails sur la façon d'obtenir plus de renseignements. Cette fiche de renseignements n'est pas complète sans la page i-1.